

## Cette publication n'est pas publiée

**Rubrique:** Construction, territoire, énergie et transports

**Sous-rubrique:** Demande d'approbation des plans concernant énergie

**Date de publication:** KABVS 31.10.2023

**Visible par le public jusqu'au:** 31.10.2024

**Numéro de publication:** BA-VS20-0000000051

### Entité de publication

Canton du Valais - Service de l'énergie et des forces hydrauliques, Kanton Wallis - Dienststelle für Energie und Wasserkraft, Avenue du Midi 7, 1950 Sion

# Demande d'approbation des plans: installations à courant fort – Stations transformatrices et ligne 17 kV, Val-d'Illiez

### Titre du projet

Stations transformatrices et ligne 17 kV

### Requérants

Romande Energie SA, Route d'Evian 39, 1845 Noville au nom de Bas-Valais Energie SA, p.a. Romande Energie SA, Rue de Lausanne 53, 1110 Morges

Boess Engineering SA, Frutigenstrasse 16, 3600 Thun au nom des Transports Publics du Chablais SA, Place de la Gare 5, 1860 Aigle

### Contenu de l'avis

Le Département des finances et de l'énergie, sur requête de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), met à l'enquête publique les projets suivants :

***S-0179621.1 Station transformatrice Rte Vallée 22, partie GRD (Partie TPC : S-0179625) sur la parcelle 35***

- Nouvelle construction

***S-0179625.1 Sous-station Val-d'Illiez Rte Vallée 22, partie TPC (Partie GRD : S-0179621)***

- Réalisation d'une nouvelle sous-station de traction AC/DC afin d'alimenter l'AOMC (bâtiment commun à la station transformatrice de Bas-Valais Energie)

Coordonnées : 2558175 / 1117724

***L-0236628.1 Ligne souterraine 17 kV entre les stations Sous-Gare et Rte Vallée 22***

- Pose d'un nouveau câble MT

### Lieu

Route de la Vallée, 1873 Val-d'Illiez

### Entité responsable

Département des finances et de l'énergie, **Roberto Schmidt**, Conseiller d'Etat

### Moyen de droit / Consultation

Les dossiers avec la demande de défrichement au sens de l'art. 5 al.2 de l'ordonnance sur les forêts (OFo ; RS 921.01) sont mis à l'enquête durant trente jours et peuvent être consultés auprès du greffe de la commune de **Val-d'Illiez** ainsi qu'auprès du Département chargé de l'énergie, Service de l'énergie et des forces hydrauliques, av. du Midi 7 à Sion ou ils peuvent être téléchargés électroniquement:

<https://esti-consultation.ch/pub/3093/92852887>

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx ; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel :

1. les oppositions à l'expropriation ;
2. les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx ;
3. les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx) ;
4. les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx) ;
5. les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

**Point de contact**

Inspection fédérale des installations à courant fort

Projets

Route de la Pâla 100

1630 Bulle

**Délai**

31.10.2023 – 30.11.2023